

**AVIS PUBLIC**  
**Demande de dérogation mineure**  
**aux règlements d'urbanisme de la Ville de New Richmond**

**Aux contribuables de la susdite municipalité**, avis public est par le présent donné qu'une consultation publique débutera en date de ce jour par avis publié sur le site Internet de la Ville. Toutes personnes intéressées à émettre un avis sur cette dérogation ou obtenir des informations supplémentaires doit faire parvenir ses commentaires par écrit par courrier au 99, place Suzanne-Guité, New Richmond, Québec (GoC 2Bo) ou par courriel à l'adresse suivante : [greffe@vilnewrichmond.com](mailto:greffe@vilnewrichmond.com), **et ce, au plus tard le 23 avril 2020**. Pour de plus amples informations, vous pouvez également communiquer avec M. Jean-Sébastien Bourque au 418 392-7000, poste 9-229.

Un rapport de ces commentaires sera soumis au Conseil municipal qui par la suite statuera sur cette demande lors d'une séance ultérieure.

**179, avenue de l'Exposition (lot 6 345 970)**

Afin de rendre la propriété conforme au Règlement de zonage 927-13, spécifiquement aux articles suivants :

Article 5.1 – Grille numéro 2 :

Accepter que la marge de recul avant soit de 4,9 mètres au lieu des 6,0 mètres prescrits.

Donné à New Richmond  
Ce 7<sup>e</sup> jour d'avril 2020

Céline LeBlanc  
Greffière